



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Ecoles et Associations*
- *CCPEVA*
- *Finances*
- *Evènements Passés*
- *Etat Civil*
- *Travaux et Aménagements*
- *A vos Agendas*
- *Un peu d'Histoire*
- *Environnement*
- *Divers*

Le Mot du Maire

Chers (es) Vinzolais(es),

La rentrée des classes est un immuable recommencement. Mais cependant, c'est un moment toujours important de notre vie collective, pour nos enfants qui reviennent sur les bancs de l'école, mais aussi, bien sûr pour leurs parents, leurs enseignants et pour le personnel communal.

La nostalgie des grands qui ont quitté l'école primaire se mêle à la fébrilité des petits qui commencent.

Nous veillerons à offrir à nos enfants, tout au long de cette année scolaire, un accueil de qualité et un encadrement rigoureux.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux écoliers et aux nouveaux Vinzolais(es).

Les associations ont elles aussi redémarré leur saison. Nous vous en présentons quelques-unes dans ce numéro et

espérons que vous aurez envie de profiter des moments de loisirs qu'elles peuvent offrir.

Le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons une rentrée scolaire pleine d'énergie.

Bonne lecture.

Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD

✓ **TRAVAUX ASSAINISSEMENT et EAU POTABLE :**

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la commune, il est impératif de rénover dans un même temps les réseaux d'eau potable arrivés en fin de vie. La compétence eau potable étant encore à la charge des communes il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer et réaliser ces travaux :

- Coût des travaux pour le secteur **MEROU** : 899 625 € TTC, dont 325 667,40 € pour la Commune de Vinzier pour la partie eau potable, et 573 957,60 € à la charge de la CCPEVA pour la partie assainissement collectif.
- Coût des travaux pour le secteur **LA FIN DE LA CROIX/CHAMP POLLIEN** : 449 374,20 €, dont 68 812,20 € pour la partie eau potable à la charge de la Commune de Vinzier et 380 562 € à la charge de la CCPEVA pour la partie assainissement.

Le montant de l'emprunt sera de 293 000 euros, pour une durée de 20 ans minimum.

Ces travaux sont subventionnables, grâce à l'aide de l'agence de l'eau (50%) et du Conseil Départemental (20 % pour le secteur MEROU et 25% pour le secteur LA FIN DE LA CROIX / CHAMP POLLIEN).

A noter qu'à l'issue des travaux, les administrés auront 2 ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

✓ **PROJET DE CENTRALE HYDROELECTRIQUE :**

La société CAYROL INTERNATIONAL a présenté son projet de centrale hydro-électrique sur le ruisseau de l'Ugine en 2015 devant le Conseil Municipal, qui en a validé le principe. Cette société spécialisée dans le domaine de l'hydroélectricité depuis 40 ans est basée en Savoie.

Depuis, le projet a évolué : il est lauréat de l'appel d'offre national CRE (commission de régulation de l'énergie). Cela signifie qu'un tarif d'achat de l'électricité produite est garantie par l'Etat sur une période de 20 ans minimum.

Accueillir une centrale hydroélectrique sur la Commune, c'est s'inscrire dans une dynamique locale de développement des énergies locales renouvelables. Un enjeu majeur des TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

D'une puissance totale de 1 700 kW, la centrale couvrira la consommation annuelle de 2 150 foyers en électricité renouvelable et locale.

Lors de la révision du PLU (validée en 2018) la Zone devant accueillir la centrale hydroélectrique a été qualifiée Zone PLU Nhyd : zone naturelle d'équipement hydroélectrique, et des études de faisabilité techniques et environnementales ont été effectuées.

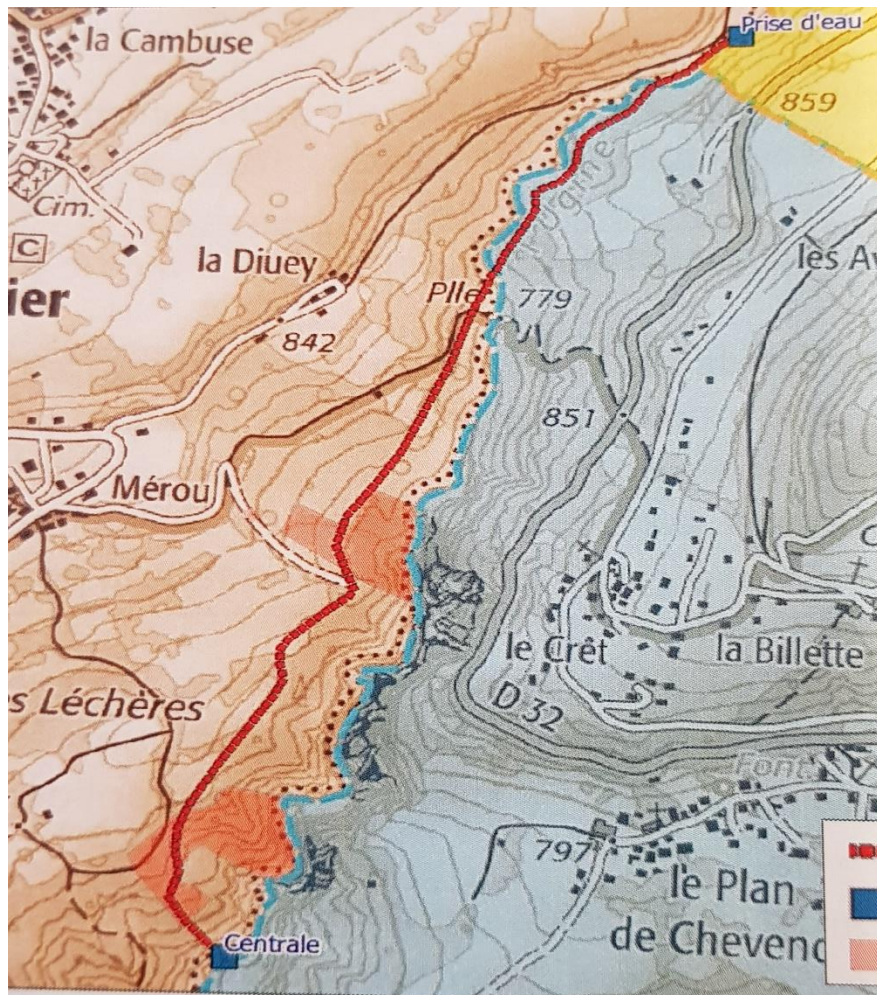
Le Conseil Municipal a validé le 13 septembre 2019 une prise de participation dans la société projet :

Une mise de fonds de 10 000 euros (10% du capital social) en capital de départ, une participation aux fonds propres de la société pour une somme de 30 000 euros, en compte courant bloqué pendant la période de développement et une participation aux fonds propres de la société pour une somme de 60 000 euros en compte courant bloqué pendant la période de construction.

Cet apport en compte courant d'associé d'un montant total de 90 000 € sera remboursé à la Commune de VINZIER chaque année par la société projet créée (remboursement avec intérêts).

De plus, les 10% de parts de la société projet détenus par la commune de VINZIER assureront des revenus réguliers à la Commune (distribution de bénéfices) et ce, pendant les 40 prochaines années (durée minimale d'exploitation).





Tracé projet centrale hydro-électrique

✓ **MAISON DE SANTE :**

Les travaux de réhabilitation du RDC de LA SAVOYARDE en Maison de Santé ont débuté début septembre. Voici le détail du plan de financement :

Le coût des travaux s'élève à 290 750 € TTC. Plusieurs demandes de subventions ont été déposées :

Une demande de subvention a été effectuée auprès de la Région, d'un montant de 58 000 €, accordée ;

Une 2^{ème} demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental, d'un montant de 50 000 € : le dossier est toujours en cours d'instruction ;

Enfin, une 3^{ème} demande de subvention a été demandée dans le cadre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (70 830 €) : celle-ci n'a malheureusement pas été octroyée par l'État.

Le coût de revient pour la Commune sera donc de 182 750 €, entièrement financés en fonds propre afin de ne pas recourir à l'emprunt.

A noter que la Commune percevra la FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) l'année suivant la fin des travaux, d'un montant de 48 000 €.

Enfin, la Commune percevra chaque année à partir de mars 2020 les loyers du bail commercial.



✓ **DIVERS :**

Divers matériels ont également été achetés pour l'école et la Cantine : Panneaux d'affichage, tables, chaises et placards.

Travaux et Aménagements

✓ **PROJETS EN COURS :**

Pendant les vacances de la Toussaint, la clôture de la cour de l'école, côté garage communal, sera remplacée.

A l'automne, le bassin sur la place sera mis en eau. Un aménagement paysager et une aire de jeux complèteront l'agencement de cet espace.

Les travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable des secteurs de La fin de la croix/Champ Pollien et de Mérou débuteront fin octobre. Une réunion d'information publique pour les riverains a eu lieu mercredi 2 octobre.

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté. Ils se feront selon deux phases :

- une phase infrastructure qui devrait se terminer début 2020 par l'installation d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) derrière le garage communal. Dans ce local, les câbles de fibres optiques arriveront par tirage souterrain dans des fourreaux ;
- puis, une phase de distribution qui consistera à déployer la fibre en partant du SRO vers les maisons. Ce déploiement se fera en souterrain ou en aérien, suivant les hameaux. Chaque habitant pourra ensuite se raccorder en limite de domaine public, via l'opérateur de son choix.



Les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la « Savoyarde » pour permettre l'accueil de la future maison de santé ont débuté en septembre. La livraison est prévue pour la fin février 2020. Ces travaux consistent à aménager un espace de 200 m2 qui comprendra : une zone d'accueil, une salle d'attente, une salle de radiologie, 4 cabinets médicaux ou paramédicaux et une salle détente/réunion.

Environnement

En partenariat avec la CCPEVA, la Commune projette d'installer des conteneurs semi enterrés au lieu-dit le Bois du Ban, Vers les Granges, en bordure de la route départementale. Cela représente un investissement pour les 2 collectivités, la Commune de Vinzier prenant à sa charge le génie civil, la CCPEVA finançant les conteneurs et la pose.

- ✓ Les horaires d'ouverture des déchetteries ont été modifiés, la déchetterie de Vinzier, par exemple, étant ouverte tous les jours sauf le dimanche, du 2 mai au 31 octobre.





- ✓ La CCPEVA a fourni des cendriers aux communes du territoire (installé sur la place de la mairie à Vinzier), l'APIEME a fourni des poubelles de tri : l'une a été posée devant la cure et une deuxième près du local du camping.
- ✓ La Communauté des Communes propose 50% d'aide à l'achat d'un composteur de 400 litres (le coût final revient à 30 euros pour l'utilisateur).

Tous ces moyens mis en œuvre par les collectivités territoriales ont pour objectif la préservation de l'environnement : mais chacun d'entre nous se doit, à son niveau, d'y mettre du sien ! Trop de déchets et autres débris ou encombrants sont encore déposés à côté des conteneurs ou bacs : lorsque les conteneurs sont pleins, veuillez vous rendre à un autre point de collecte.

Les encombrants (matelas, canapés ou autres) se déposent en déchetterie et non pas à côté des conteneurs. Des fumées s'échappent encore trop souvent des jardins : l'habitude de brûler à l'air libre des déchets verts (taille de haie, branchage, feuilles, tonte) est tenace. Or, en se consumant, les végétaux dégagent des cocktails polluants dont les particules fines qui participent à la pollution de l'air et peuvent avoir des conséquences directes sur la santé des habitants. Rappel : toute incinération de végétaux est passible d'une contravention (article 131-12 du code pénal).

Ecoles et Associations

✓ Ecole :

L'école primaire de Vinzier a réouvert ses portes aux élèves lundi 2 septembre et accueille cette année 93 élèves répartis de la façon suivante :

Carène Cisse, aidée de Régine Cabaret, fait découvrir les joies de la vie en collectivité à 12 petites sections et poursuit le travail commencé l'an dernier avec les 11 enfants de moyenne section ;

Annie Berthelmer, aidée de Marie-Pierre Maxit, s'occupe de 13 grandes sections et 13 CP ;

Julie Morin, directrice, partage avec Clara Langris la classe des 8 CE1 et 9 CE2 ;

Isabelle Remili, quant à elle, transmet son savoir à 14 CM1 et 13 CM2.



Toutes les cinq sont reparties motivées pour une nouvelle année scolaire aux côtés de nos petits vinzolois. Les horaires restent inchangés : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La mairie organise et gère les services périscolaires de cantine et garderie, assurés par du personnel communal.



L'année débutant, les projets à venir sont en cours d'élaboration. Les parents seront bien entendus informés en temps voulu.

Nous pouvons cependant déjà noter la date du 20 décembre après-midi pour le traditionnel spectacle de Noël des enfants.

Les élèves de maternelle et CP ont pu se réjouir de l'installation d'une nouvelle aire de jeux dans la cour de récréation.

Contact école : 04.50.73.69.60

ce.0740314p@ac-grenoble.fr

✓ **Temps Libre 2222 :**

Après une année compliquée, l'association est toujours présente sur le territoire et son centre de loisirs accueille vos enfants chaque mercredi et vacances scolaires à la salle des fêtes. Une nouvelle directrice de l'espace de vie social, Mme Sylvie Tripier, a pris ses fonctions en cette rentrée et le programme des activités pour tous est en cours d'élaboration.

Le futur de l'association, et notamment du centre de loisirs, reste à ce jour incertain mais salariés, bénévoles et élus travaillent ensemble pour trouver une solution durable et satisfaisante pour toutes les parties.

Contact et informations : www.tl2222.org / 04.50.26.08.96.

✓ **APE :**

L'association des parents d'élèves de Vinzier a tenu son assemblée générale lundi 23 septembre. L'élection du nouveau bureau ainsi que l'élaboration du planning des actions à venir sont en cours. Les parents seront tenus informés par le biais de l'école. Contact : 06.68.75.71.40.

✓ **Les Vienz'y :**

L'association a repris ses activités et propose à tous des balades le mardi après-midi et des jeux de société le jeudi après-midi. Rendez-vous à 14h à la salle sous l'école pour l'une ou l'autre des activités, la salle des associations jusque-là située à La Savoyarde, étant en travaux pour l'aménagement de la future maison de santé. A partir du 25 octobre vous pourrez également les retrouver au même endroit le vendredi soir dès 20h. Contact : 06.49.55.20.34.

✓ **Gymnastique Féminine :**

Les cours ont d'ores et déjà repris et se déroulent le lundi soir à 19h à la salle des fêtes (accès par l'arrière du bâtiment). Mesdames, mesdemoiselles, vous êtes les bienvenues avec une tenue décontractée et un tapis de sol pour une heure de transpiration dans la bonne humeur. Contact : Mme Alice Girard 06.70.02.09.12.

✓ **Association des donneurs de sang bénévoles de Champanges, Larringes, Vinzier :**

Pour donner son sang il faut avoir 18 ans révolus, se présenter sur le lieu de prélèvement avec une carte d'identité. S'il s'agit d'un premier don, le prélèvement dure environ 15 minutes + l'inscription, l'entretien avec le médecin et la collation après le don, il faut compter 1 heure environ au total.

Pour en savoir plus sur le don de sang : www.ffdsb.org



Prochains dons sur le plateau :

Vendredi 29 NOVEMBRE 2019 - Champanges

Vendredi 31 JANVIER 2020- Larringes

Vendredi 17 AVRIL 2020 - Vinzier

Vendredi 3 JUILLET - Féternes

Vendredi 4 SEPTEMBRE - Larringes

Vendredi 20 NOVEMBRE - Champanges

de 16h30 à 19h30 dans les salles des fêtes et dans le camion.

Evènements Passés

30 Juin : Fête de la Saint-Pierre. Comité des fêtes et Association des Parents d'élèves ont travaillé main dans la main pour assurer le succès de cette fête au village. Les habitants des hameaux ont également pris part à l'évènement pour offrir aux spectateurs un défilé de chars digne des plus grands.



A vos Agendas...

27 octobre : Banquet des anciens au restaurant Le Petit Bonheur à Vacheresse. C'est avec plaisir que Mme le Maire et les conseillers municipaux partageront une nouvelle fois ce repas avec les anciens. Inscriptions en mairie avant le 21 octobre.

31 octobre : Bal d'Halloween costumé pour les enfants, dès 19h à la salle des fêtes, organisé par et au profit de l'Association des Parents d'Elèves.

11 novembre : Cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, à 9h30 au Monument aux Morts, accompagnée de l'Harmonie Municipale de Saint-Paul et suivie d'un vin d'honneur servi à la salle des fêtes.



Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22



A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

Etat Civil

Naissances:

17.07.19, Emy POREE, fille de Karine BALLART et Sébastien POREE

26.09.19, Joseph BECHET, fils de Julie POETE et John BECHET, Vers les Granges

01.10.19, Loukas et Sven VINOIS, fils de Emilie Rochette et Swan Vinois, Chef Lieu

Décès:

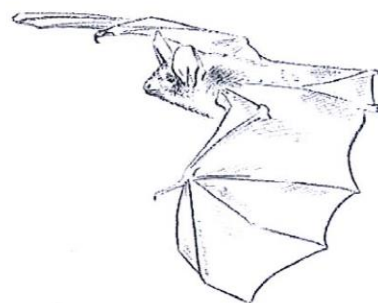
17.06.19, François BLANC, 76 ans, Champ Pollien

Retrouvez de nombreuses informations sur notre territoire sur le site internet de la Communauté des Communes :
<https://www.cc-peva.fr/>

Adopte une chauve-souris, un insecticide naturel !

En France, toutes les chauves-souris sont **insectivores** : leur alimentation se compose d'insectes en tout genre.

1 chauve-souris, en **1 nuit**, mange :
1/3 de son poids en insectes, soit
3 000 moustiques environ,
 > **Un véritable insecticide naturel !**



Comment accueillir des chauves-souris chez vous ?

Les chauves-souris ne font pas de nid et trouvent refuge de manière opportuniste : cavités, parois rocheuses, volets, arbres, sous les rebords de toit, sous les tuiles...

Alors, pourquoi ne pas leur faciliter la tâche en leur fabriquant un abri ?

Découvrez comment réaliser facilement un abri pour chauves-souris au dos du flyer.

Vrai ou Faux ?

Les chauves-souris sucent le sang humain. **FAUX**

Ce sont les seuls mammifères capables de voler. **VRAI**

Les chauves-souris s'accrochent dans les cheveux. **FAUX**

Une espèce protégée en France

De nombreuses menaces pèsent sur les ailes de ces petits mammifères :

- La disparition de leurs gîtes (cavités, souterrains, arbres...),
- La destruction et la transformation de leurs territoires (routes, disparition de zones humides, éclairage nocturne...),
- La présence de produits chimiques.

La centrale hydroélectrique de Bioge

Grande prouesse technique pour l'époque avec son système d'alimentation, elle est un aménagement remarquable et important de notre commune.

Avant sa construction, trois sociétés se partagent le potentiel hydroélectrique des Dranses :

- la *Société Evian-Thonon-Annemasse* profite de l'accroissement des villes qui bordent le Lac Léman pour se développer et asseoir sa position grâce à son usine de Chevenoz ;
- la *Société Hydroélectrique de Bellevaux* peut compter sur son usine pour proposer à ses clients des tarifs défiant toute concurrence ;
- la *Société Hydroélectrique des Dranses* s'appuie sur les innovations techniques développées dans la chute de Bonnevaux pour alimenter la papeterie Zig-Zag et s'ouvrir une partie du marché électrique de Thonon.

En 1929, cette dernière lance la construction de la centrale hydroélectrique de Bioge. Mise en service en 1931, cette usine devient rapidement l'unité de production la plus rentable des trois Dranses.

Située à la confluence de la Dranse d'Abondance et de la Dranse de Morzine, la centrale est équipée de trois turbines exploitant, au début, uniquement l'eau de la Dranse d'Abondance. Puis, avec la construction du barrage du Jotty en 1950 et l'apport en eau de la Dranse de Morzine, sa puissance est alors doublée. Enfin, en 1983, une adduction d'eau supplémentaire dans le barrage du Jotty provenant du Brevon est réalisée pour augmenter les apports d'environ 20 %.



LA CENTRALE HYDRAULIQUE DE BIOGE EN CHIFFRE

- Nombre de salariés de l'aménagement : 8
- Barrage du Jotty : mise en eau 1950
- 700 000 m³ (1 million à l'origine)
- Centrale : mise en service 1931
- Hauteur de chute : 113,25 m
- Puissance totale installée : 18,8 MW
- Équivalence consommation résidentielle : une ville de 41 000 habitants
- CO² économisé : 83 000 tonnes/an

Sources :

https://www.edf.fr/sites/default/files/Hydraulique/pays-de-savoie/documents/edf_bioge_web.pdf

<https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/centrale-hydroelectrique-de-bioge/28a23224-1566-4a9b-b5c6-8332cea8c520>

Contact Mairie

Tél : 04 50 73 61 19

Mail : mairie@vinzier.com

Site internet : www.vinzier.com